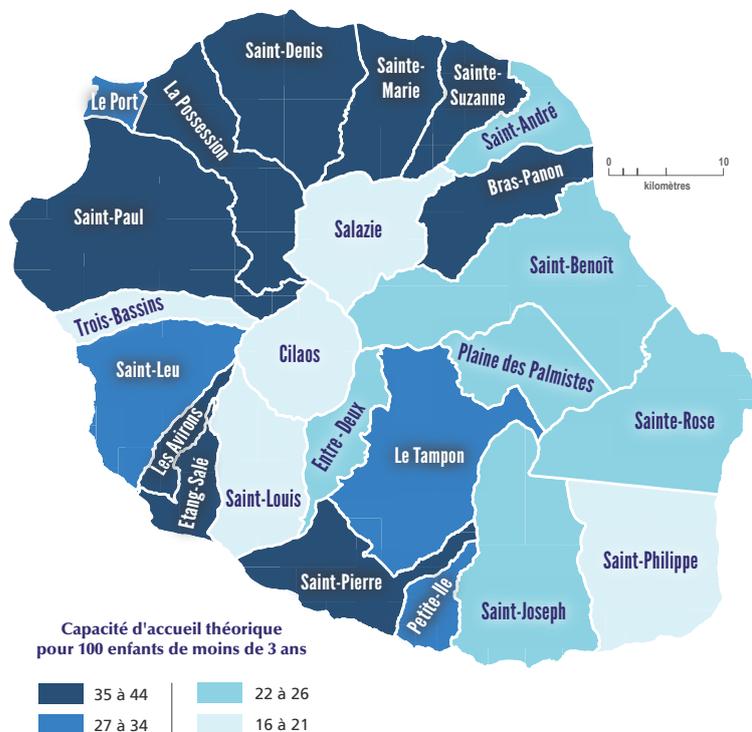


Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles. Avec un total de 11 955 places, la capacité théorique d'accueil de La Réunion s'élève en 2016 à 31,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Elle varie de 16,3 % à 43,5 % selon les communes.

Une aide, désormais appelée Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), peut être attribuée aux parents choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant.

Cette prestation couvre 1798 enfants à charge de moins de 3 ans à La Réunion.

Modalités de calcul de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans : l'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Allocataires percevant des prestations liées à l'entretien des enfants

| | Département | | DOM | France métropolitaine |
|--|--------------|------------------------------|------|-----------------------|
| | Allocataires | Part des foyers allocataires | | |
| Allocations familiales | 129 922 | 50 % | 52 % | 38 % |
| Complément familial | 15 459 | 6 % | 6 % | 7 % |
| Allocation de soutien familial | 37 538 | 14 % | 17 % | 5 % |
| Allocation de rentrée scolaire | 80 514 | 31 % | 33 % | 24 % |
| Allocation d'éducation de l'enfant handicapé | 4 495 | 2 % | 2 % | 2 % |

Source : Caf 2016

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement des prestations destinées à l'entretien des enfants. 50 % des allocataires de la Caf de La Réunion bénéficient des allocations familiales, ce qui est bien supérieur à la moyenne française (38%).

Intervenant à des moments clés de la vie des parents, la Caf a également versé, en 2016, l'Allocation de rentrée scolaire (Ars) à 80 514 familles, l'allocation de soutien familial à 37 538 familles et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) à 4 495 familles.

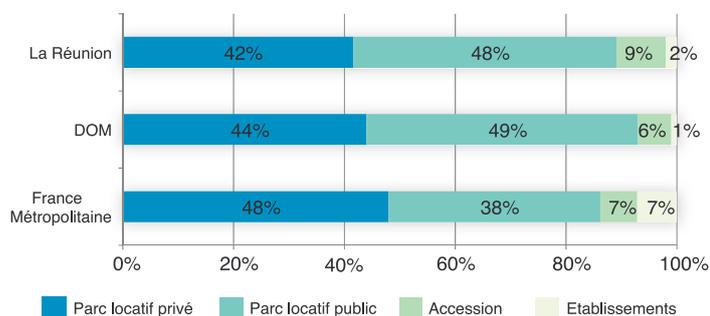
La Caf témoigne également de son engagement par la mise en oeuvre d'une offre diversifiée de soutien à la parentalité. En 2016, la Caf a financé 43 actions liées par le Réseau d'écoute, d'appui d'accompagnement des parents (Reaap), 5 services de médiation familiale, 16 lieux d'accueil enfants-parents (Laep), et 48 actions financées dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), qui permettent de renforcer les liens entre les familles et l'école.

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2016

En matière de logement, les aides personnelles versées par la Caf constituent un axe majeur, l'objectif visant à réduire la part du budget des familles consacrée à ce poste de dépenses.

En 2016, le département de La Réunion dénombre 114 314 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 44 % des allocataires. 4 % de ces aides sont versées aux étudiants.

Près de 1 allocataire sur 2 réside dans le parc public, soit 10 points au-dessus du niveau national (38 %).

27 % des allocataires du parc privé supportent un taux d'effort supérieur à 40% (29 % pour les Dom et 24 % au niveau national), contre 5% des allocataires du parc public (7 % pour les Dom et 4 % au niveau national).

Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.

La dégressivité des aides au logement depuis le 1^{er} juillet 2016

Cette mesure prévoit l'instauration de nouveaux plafonds de loyer, variant selon la taille de la famille et la zone géographique. A partir de ces nouveaux seuils, les aides au logement peuvent diminuer et même être supprimées. L'objectif est de lutter contre les loyers trop élevés et d'attribuer les aides au logement aux ménages supportant un loyer en correspondance avec leur composition familiale. Cette disposition ne s'applique cependant pas aux bénéficiaires d'AAH, d'AEHH et aux personnes en logement meublé.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



Pour aider les personnes les plus démunies, la Caf verse le Revenu de solidarité active (Rsa) et l'Allocation pour adultes handicapés (Aah). En 2016, 117 129 allocataires perçoivent l'un des minima sociaux versés par la Caf de La Réunion.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le volet activité du Rsa est remplacé par la prime d'activité ; le Rsa socle est maintenu. A La Réunion, la composante socle du Rsa est versée à près de 93 837 foyers, c'est près de 24 400 de moins qu'un an auparavant. Cette diminution concerne l'ensemble des foyers, qu'ils bénéficient ou non d'une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. Les effectifs du Rsa socle majoré s'élèvent à 15 619 bénéficiaires en 2016.

L'incitation à la reprise d'une activité professionnelle par le mécanisme du cumul intégral

Pour accompagner les transitions vers une reprise d'activité des allocataires de ce minimum social, le mécanisme d'intéressement permettant de cumuler le bénéfice du Rsa avec les nouveaux revenus d'activité concerne environ 3,5% des bénéficiaires du Rsa socle à La Réunion. L'objectif est d'inciter et aider ces allocataires qui s'inscrivent dans une

Allocataires percevant un minimum social

| Département | |
|--|--------|
| Bénéficiaires du Rsa socle | 93 837 |
| Dont bénéficiaires du Rsa socle majoré | 15 619 |
| Bénéficiaires de l'Aah | 17 949 |
| Dont bénéficiaires de l'Aah en emploi | 13 330 |

Source : Caf 2016

démarche de réinsertion dans le monde du travail à faire face à leurs dépenses sans se fragiliser.

En décembre 2016, l'Aah est versée à 17 949 adultes de plus de 20 ans à La Réunion. Le législateur a mis en place de nouvelles règles pour encourager l'activité professionnelle et améliorer la réactivité de la prestation en fonction des revenus, 1 001 bénéficiaires exercent une activité en milieu ordinaire et 638 en milieu protégé. Au total, avec ceux qui sont en période d'intéressement à la reprise d'activité, 9,2% des bénéficiaires de la prestation sont en emploi. 4% des bénéficiaires de l'Aah ont plus de 65 ans.



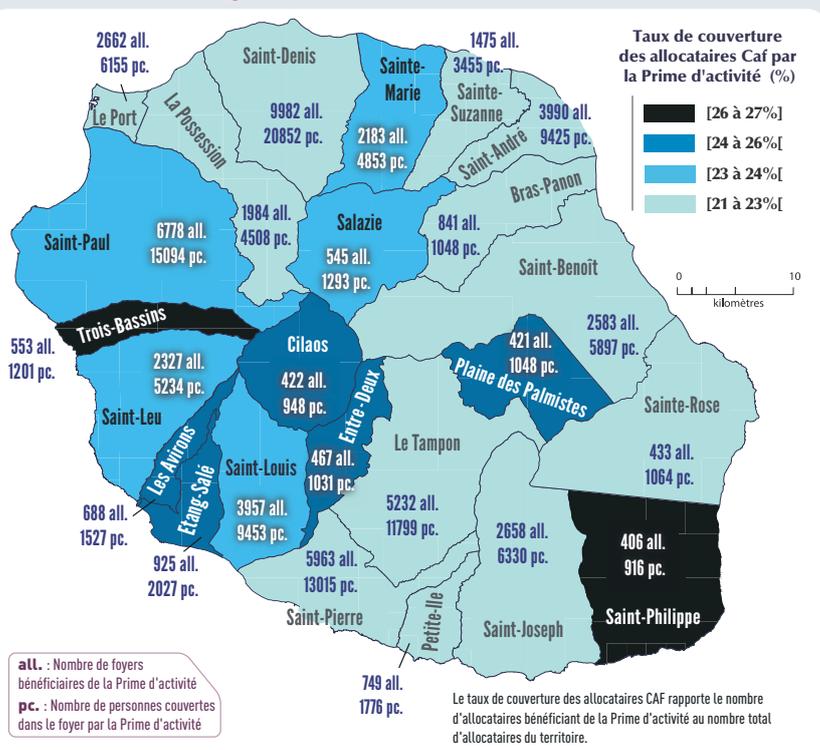
Prime d'activité



| Bénéficiaires de la Prime d'activité | La Réunion | DOM | | | France métropolitaine |
|--------------------------------------|--------------|------------------------------|-------|-------|-----------------------|
| | Allocataires | Part des foyers allocataires | | | |
| Avec majoration pour isolement | 4 429 | 8 % | 9 % | 7 % | |
| Moins de 25 ans | 7 227 | 12 % | 11 % | 17 % | |
| Isolés | 24 896 | 43 % | 44 % | 52 % | |
| Montant moyen versé | | 190 € | 174 € | 157 € | |

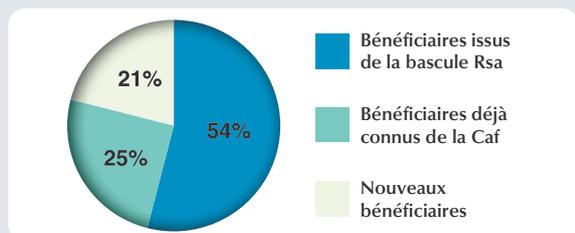
Source : Caf 2016

Nombre d'allocataires et taux de couverture des allocataires Caf par la Prime d'activité



Sources : Caf 31/12/2016 et Insee RP 01/01/2013 - © IGN ® Geofla 2.0.2016

Origine des bénéficiaires de la Prime d'activité



Source : Caf 2016

Les fichiers statistiques utilisés pour cette publication sont issus des bases de gestion des droits des allocataires, constitués 6 semaines après la fin du mois de droit étudié (fichiers Bénétrim et Filéas). Toute extraction plus tardive aboutirait à un dénombrement des droits de chaque trimestre supérieur, en raison des actualisations de dossier qui ont lieu postérieurement à la date d'extraction des fichiers.

La loi n°2015-994 du 17 août 2015, relative au dialogue social et à l'emploi, instaure la mise en place au 1^{er} janvier 2016 de la Prime d'activité. Cette nouvelle prestation remplace le volet « activité » du Revenu de solidarité active (Rsa) ainsi que la Prime pour l'emploi (Ppe). Elle est destinée aux personnes exerçant une activité professionnelle : salariés ou travailleurs indépendants mais elle est aussi ouverte aux étudiants salariés et apprentis à condition de justifier d'un montant minimal de rémunération.

Fin 2016, elle est versée par la Caf à 58 238 bénéficiaires résidant à La Réunion. En ajoutant aux allocataires, leurs éventuels conjoints, enfant(s) ou autres personnes à charge, l'ensemble des personnes couvertes par la Prime d'activité s'élève à 130 853. 4 429 foyers perçoivent une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître.

Les jeunes de 18 à 24 ans concernés aussi par la Prime d'activité

Pour 12 % des foyers, l'allocataire est un jeune âgé de moins de 25 ans. Par ailleurs, 43 % des bénéficiaires de la Prime d'activité sont des personnes isolées et près du quart (26%) des familles monoparentales ; parmi l'ensemble des familles avec enfant(s), environ deux parents sur cinq élèvent seul leur enfant. Le montant moyen versé en décembre 2016 au titre de la Prime d'activité est de 190 €. Ce montant est de 137 € en moyenne pour les personnes isolées, 215 € pour les couples sans enfant, de 255 € pour les couples avec enfants et de 208 € pour les familles monoparentales.